



COMPTE RENDU Conseil Municipal du Lundi 7 mars 2022

Présents : Jérôme BOULETIN, Sabine SOL, Suzanne VAUTE, Meredith PONGE, Jacques GARRIGUES, Régine BREMOND, Michel PAULO, Roger BEZERT, Corinne AMERICO, Catherine RABASSE, Jean-François XAVIER, Véronique CONSTANTIN, Henri LEYDIER, Christophe CHABRAN, Alice FLORET, Laure GARDELLA, Fabien CABEZAS, Sylvie POTTAM.

Pouvoirs : Jean-Louis PAULEAU donnant pouvoir à Suzanne VAUTE

Secrétaire de séance : Catherine RABASSE

Il est demandé au conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à un décès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 10-05-20 du 25 mai 2020 portant création de 5 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 11-05-20 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux n° 132-06-20 au n° 136-06-20 du 04 juin 2020 donnant délégations de fonctions et de signatures du maire aux adjoints,

Vu les arrêtés municipaux n° 137-06-20 et n° 138-06-20 du 04 juin 2020 donnant délégations de fonctions et de signatures du maire à deux conseillers municipaux,

Vu l'article L-270 du Code Electoral, précisant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant que suite au décès de Monsieur Bruno ALLEMAND, Madame Sylvie POTTAM, suivant de liste, intègre le conseil municipal.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite au décès de Monsieur Bruno ALLEMAND, survenu le 21 février 2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote à bulletin secret.

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Il est procédé à la désignation du 2^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : **Christophe CHABRAN**

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu à la majorité absolue :

Monsieur Christophe CHABRAN : 18

Monsieur Christophe CHABRAN est désigné en qualité de 2^{ème} adjoint au maire.

Il est précisé que le tableau du conseil municipal est de ce fait modifié.

2 – 3. Indemnité de fonction aux adjoints et à un conseiller municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu la délibération n° 10-05-20 du 25 mai 2020 portant création de 5 postes d'adjoints,

Vu la délibération n° 11-05-20 du 25 mai 2020 concernant l'élection des adjoints,

Vu la délibération n° 19-03-22 de ce jour concernant l'élection d'un nouvel adjoint suite à un décès.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Monsieur le Maire précise que les adjoints ainsi que les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée.

Il est proposé qu'une indemnité de fonction soit versée aux personnes suivantes :

- 1er adjoint : Sabine SOL
- 2ème adjoint : Christophe CHABRAN
- 3ème adjoint : Suzanne VAUTE
- 4ème adjoint : Jean-Louis PAULEAU
- 5ème adjoint : Meredith PONGE
- Le conseiller municipal : Jacques GARRIGUES

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Modification des membres des commissions communales

Vu la délibération n° 18-06-20 du 08 juin 2020 désignant les membres des commissions communales suite à l'installation du conseil municipal.

Considérant que Monsieur Bruno ALLEMAND, 2ème adjoint au Maire est décédé le 21 février 2022.

Considérant qu'il convient de modifier les membres des commissions communales suite au décès de Monsieur Bruno ALLEMAND.

Vu l'article L 2121-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les membres de chaque commission :

1- FINANCES

Président délégué : Jérôme BOULETIN

Membres :

Sabine SOL, Christophe CHABRAN, Suzanne VAUTE, Jean-Louis PAULEAU, Meredith PONGE, Jacques GARRIGUES, Régine BREMOND, Michel PAULO, Roger BEZERT, Corinne AMERICO, Catherine RABASSE, Jean-François XAVIER, Véronique CONSTANTIN, Henri LEYDIER, Alice FLORET, Laure GARDELLA, Fabien CABEZAS, Sylvie POTTAM.

2- URBANISME

Présidente déléguée : Meredith PONGE

Membres :

Sabine SOL, Jean-Louis PAULEAU, Suzanne VAUTE, Christophe CHABRAN, Jacques GARRIGUES, Régine BREMOND, Henri LEYDIER, Laure GARDELLA.

3- VOIERIE - TRAVAUX

Président délégué : Jean-Louis PAULEAU

Membres :

Meredith PONGE, Jean-François XAVIER, Christophe CHABRAN, Jacques GARRIGUES, Fabien CABEZAS, Suzanne VAUTE, Roger BEZERT, Sabine SOL.

4 - AGRICULTURE

Président délégué : Christophe CHABRAN

Membres :

Meredith PONGE, Jean-François XAVIER, Sabine SOL, Fabien CABEZAS, Jacques GARRIGUES, Henri LEYDIER, Sylvie POTTAM.

5 - AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE ET JEUNESSE

Présidente déléguée : Suzanne VAUTE

Membres :

Régine BREMOND, Alice FLORET, Corinne AMERICO, Véronique CONSTANTIN.

6 – TOURISME - CAMPING

Président délégué : Jacques GARRIGUES

Membres :

Jean-François XAVIER, Michel PAULO, Fabien CABEZAS, Catherine RABASSE, Corinne AMERICO, Alice FLORET, Laure GARDELLA.

7 – CADRE DE VIE - PATRIMOINE

Présidente déléguée : Meredith PONGE

Membres :

Jacques GARRIGUES, Catherine RABASSE, Fabien CABEZAS, Corinne AMERICO, Régine BREMOND, Alice FLORET, Laure GARDELLA, Sylvie POTTAM.

8 – CULTURE – BIBLIOTHEQUE

Présidente déléguée : Sabine SOL

Membres :

Laure GARDELLA, Catherine RABASSE, Véronique CONSTANTIN, Régine BREMOND.

9- SPORT – ASSOCIATIONS

Président délégué : Michel PAULO

Membres :

Meredith PONGE, Henri LEYDIER, Christophe CHABRAN, Jacques GARRIGUES, Alice FLORET, Fabien CABEZAS, Catherine RABASSE, Sylvie POTTAM.

10 - COMMUNICATION

Président délégué : Jacques GARRIGUES

Membres :

Meredith PONGE, Laure GARDELLA, Alice FLORET, Régine BREMOND, Corinne AMERICO, Catherine RABASSE.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. Modification des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 19-06-20 du 08 juin 2020 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Considérant que Monsieur Bruno ALLEMAND, 2^{ème} adjoint au Maire est décédé le 21 février 2022.

Considérant qu'il convient de modifier les membres des commissions communales suite au décès de Monsieur Bruno ALLEMAND.

Considérant qu'outre le Maire son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offre doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant que conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas procéder à l'élection des membres et de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Il est proposé de désigner les membres suivants pour représenter la commune à la Commission d'Appel d'offres :

Président : Jérôme BOULETIN

Titulaires : Sabine SOL, Jacques GARRIGUES, Suzanne VAUTE.

Suppléants : Jean-Louis PAULEAU, Meredith PONGE, Christophe CHABRAN.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. Désignation des délégués au Conseil d'administration du CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action et des familles, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire.

Il comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnés au quatrième alinéa de l'article L 123-6.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 21-06-20 du 08 juin 2022 qui désignait les membres du Centre communal d'Action Sociale.

Considérant que Monsieur Bruno ALLEMAND, membre du CCAS est décédé le 21 février 2022.

Considérant qu'il convient de modifier les membres du Conseil d'Administration du CCAS suite au décès de Monsieur Bruno ALLEMAND.

Les membres élus au conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le vote est secret.

Une seule liste de candidats est présentée.

Le conseil Municipal décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration au nombre de 16, étant entendu qu'une moitié sera désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Il désigne les délégués suivants élus au premier tour à l'unanimité pour représenter la commune au Conseil d'administration du CCAS :

Président : Jérôme BOULETIN

Président délégué : Jacques GARRIGUES

Membres : Régine BREMOND, Laure GARDELLA, Corinne AMERICO, Alice FLORET, Sabine SOL, Véronique CONSTANTIN, Suzanne VAUTE.

les membres nommés par le maire sont :

Cécile FARAUD (Représentant associations familiales U.D.A.F.),

Agnès MORIN (représentant association de personnes handicapées),

Betty SALIVET (représentant association retraités personnes âgées),

Paulette ALLIAUD (représentant association qui œuvre dans le domaine de l'insertion),

François SALARD-ORIGNY, Sylvette AUTOMNE, Pierre MONTAGARD, Alain XAVIER.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19 h 30.